



Formation
professionnelle



Qualifier pour développer,
innover pour réussir

Association Départementale d'Études et de Formation

15 rue des Convalescents 13001 Marseille

accueil@adef-asso.com Tél. 04 91 90 78 53 - Fax 04 91 56 14 21

Numéro d'existence : 93130178813

SIRET : 338 727 563 00011



processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été
délivrée au titre des catégories
d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION

> Le CPF Projet de Transition Professionnelle

L'ADEF assure une large offre d'actions de formation à Marseille, La Ciotat et Aubagne.

> FILIERES, METIERS, DIPLÔMES – OFFRE 2024

Bâtiment

- CAP Carreleur mosaïste
- CAP Maçon
- CAP Peintre applicateur de revêtements
- CAP Métiers du plâtre et de l'isolation

Bureautique-Comptabilité-Gestion-Administration

- Bac pro Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités
- BTS Support à l'action managériale
- BTS Comptabilité et gestion

Céramique

- CAP Décoration en céramique
- CAP Modèles et moules céramiques
- CAP Tournage en céramique

Coiffure

- CAP Métiers de la coiffure

Électricité-Électronique-Électrotechnique

- TP Monteur câbleur intégrateur en équipements électroniques et électrotechniques (niveau 3 européen)
- CAP Electricien
- Brevet professionnel Electricien
- Bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
- BTS Électrotechnique

Froid et climatisation

- CAP Installateur en froid et conditionnement d'air

Graphisme

- CAP Signalétique et décors graphiques
- Bac pro Artisanat et métiers d'art option Communication visuelle pluri média

Optique-lunetterie

- Bac pro Optique-lunetterie
- BTS Opticien lunetier

Prothèse dentaire

- TP Auxiliaire en prothèse dentaire (niveau 3 européen)
- Bac pro Technicien en prothèse dentaire
- BTS Prothésiste dentaire

Toilettage canin

- Certificat de toilettier canin

Vente-Commerce

- CAP Équipier polyvalent du commerce
- Bac pro Métiers du commerce et de la vente option A Animation et gestion de l'espace commercial option B Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale
- TP Manager d'unité marchande (niveau 5 européen)

> LIEUX DE FORMATION

- Siège social : 15 rue des Convalescents 13001 Marseille
- Antenne Duverger : 26 rue Duverger 13002 Marseille
- Antenne La Ciotat : 270 rue La Pérouse 13600 La Ciotat
- Atelier bâtiment Marseille : 22 rue Malaval 13002 Marseille
- Antenne Aubagne : École de céramique de Provence - 10 avenue Roger Salengro 13400 Aubagne

> Ce qu'il faut savoir sur le CPF TP

Présentation générale

Une mesure pour rendre plus facile les réorientations professionnelles, des projets de reconversion, une formation assimilée à une période travaillée.

À quoi sert le CPF Projet de Transition Professionnelle

Le projet de transition professionnelle permet au salarié de s'absenter de son poste afin de suivre une formation pour se qualifier, évoluer ou se reconvertir.

Cette modalité particulière de mobilisation du compte personnel de formation, permet aux salariés souhaitant changer de métier ou de profession, de financer des formations certifiantes en lien avec leur projet. Dans ce cadre, le salarié peut bénéficier d'un droit à congé et d'un maintien de sa rémunération pendant la durée de l'action de formation.

Le CPF Projet de Transition professionnelle offre à tout salarié la possibilité de suivre, au cours de sa vie professionnelle, à son initiative et à titre individuel, une formation de son choix, indépendamment du plan de développement de compétences de son entreprise.

Les actions de formation doivent permettre une reconversion professionnelle et/ou une création d'entreprise. Le Contrat de Professionnalisation permet d'acquérir et de développer des compétences transversales et professionnelles en travaillant au sein de l'entreprise et en suivant les enseignements au centre de formation. Ces acquisitions sont favorisées par l'alternance et les liens entre les deux pôles de formation que sont l'organisme de formation et l'entreprise.

Modalités et délais d'accès

Public

- En CDI ou intérimaire : vous devez justifier d'une ancienneté d'au moins 24 mois consécutifs ou non, dont 12 mois dans l'entreprise actuelle. En tant qu'intérimaire, vous devez avoir travaillé 1600 heures au cours des 18 derniers mois (exemple : 1600 heures uniquement comme maçon). De plus, parmi ces 1600 heures, 600 doivent avoir été effectuées dans l'entreprise de travail temporaire ou groupe d'entreprises de travail temporaire où s'effectue la demande.
- En CDD : vous justifiez d'une ancienneté d'au moins 24 mois consécutifs ou non au cours des 5 dernières années, dont 4 mois consécutifs, ou non, en CDD au cours des 12 derniers mois (sauf contrats spécifiques).
- Intermittent du spectacle : vous justifiez d'au moins 24 mois d'ancienneté et de 220 jours de travail ou cachets répartis sur les 60 derniers mois, à la date du départ en formation. Vous devez également remplir des conditions d'ancienneté (nous consulter).

Conditions d'admission

- Cohérence du projet : par rapport au profil, au parcours, à la formation initiale du porteur du projet.
- Pertinence du parcours de formation : choix de la formation, coût, individualisation et personnalisation.
- Perspectives d'emploi : débouchés au niveau régional.

Calendrier à respecter

La demande doit être déposée au moins 120 jours avant le début de la formation si celle-ci est de 6 mois et plus, au moins 60 jours avant le début de la formation si celle-ci est de moins de 6 mois. La réponse de l'employeur doit être communiquée dans les 30 jours suivant la réception de la demande.

Financement et entrée en formation

La demande vient du salarié et doit s'adresser auprès de l'employeur afin d'obtenir l'autorisation d'absence puis à la commission paritaire interprofessionnelle régionale (CPIR) agréée sur son lieu de résidence principale ou son lieu de travail qui va donner un accord de prise en charge par l'association Transitions Pro (ATpro).

Durée de formation

- varie selon le projet de formation, alternant périodes en centre et en entreprise,
- dépend de la durée de préparation du diplôme ou de la certification.
- peut être à temps plein ou à temps partiel ou discontinue.

> Pour tout renseignement

Référente formation CPF TP

Valérie DIAMANTI au 04 91 99 22 37 / 06 22 16 91 49 valerie.diamanti@adef-asso.com

Référents handicap, contactez-nous pour étudier les possibilités d'aménagements de parcours de formation

La Ciotat : Jean-Pierre CASTELDACCIA au 04 42 08 46 28 jp.casteldaccia@adef-asso.com

Marseille et Aubagne : Lamia KEBBOUL au 04 86 94 09 46 lamia.kebboul@adef-asso.com